

**PREFECTURE DU JURA**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Demande de déclaration d'utilité publique des travaux  
de dérivation des eaux souterraines et de  
l'instauration des périmètres de protection de la source de Maffay  
sur le territoire des communes de Maisod et de Charchilla**

**Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de La Mercantine**

Par arrêté préfectoral n° 20180215-001 du 15 février 2018 a été prescrite une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique visant à instituer les périmètres de protection de la source de Maffay et à autoriser le SIEA de La Mercantine à traiter et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine à partir de ce captage.

Le maître d'ouvrage est le syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la Mercantine dont le siège est situé à la mairie de Maisod (39260),

Cette enquête se déroulera du lundi 19 mars 2018 au 5 avril 2018 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Maisod et de Charchilla.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies concernées pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- en mairie de Charchilla : le lundi de 14h00 à 18h30, le mardi de 08h00 à 12h00, le jeudi de 13h30 à 18h00, le vendredi de 14h00 à 18h00 ;

- en mairie de Maisod : le lundi de 14h15 à 18h15, le mardi de 10h00 à 12h00, le jeudi de 13h30 à 15h30 et le vendredi 10h00 à 12h00.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Maisod, 230 rue du Pont de la Pyle, 39260 Maisod (Tel : 03 84 42 32 46) où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur qui l'annexera au registre ouvert à cet effet. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

M. Thierry PELLETIER, ingénieur méthodes en retraite, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur.

Il recevra personnellement les observations du public :

- à la mairie de Maisod : le lundi 19 mars 2018 de 14h15 à 16h15
- à la mairie de Charchilla : le samedi 24 mars 2018 de 10h00 à 12h00
- à la mairie de Charchilla : le jeudi 29 mars 2018 de 16h00 à 18h00
- à la mairie de Maisod : le jeudi 5 avril 2018 de 14h00 à 16h00

Toute personne concernée pourra, à l'issue de l'enquête, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de Charchilla et de Maisod, ou à la préfecture du Jura – bureau de l'environnement (sur le site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique.